



Atelier sous-régional de validation du Plan d'opérations 2021-2025 du Plan de convergence et de restitution des premières conclusions de l'évaluation à mi-parcours dudit Plan

Douala, 1^{er} - 4 mars 2021

Communiqué final

Sous le haut patronage de Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun et Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et avec l'appui de la Coopération allemande à travers le projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC », il s'est tenu du 1^{er} au 4 mars 2021 à Douala au Cameroun, l'Atelier sous-régional de validation du Plan d'opérations 2021-2025 du Plan de convergence sous-régional et de restitution des premières conclusions de l'évaluation à mi-parcours dudit Plan.

Une quarantaine de participants y ont participé comprenant d'une part en présentiel, les représentants suivants : Cameroun, République Centrafricaine, COMIFAC, OCFSA, facilitation du PFBC, Programme GIZ de Gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, RIOFAC/UE, PPECF/KFW, PNUD, CIFOR, TRAFFIC, CEFDHAC, RIFFEAC, REJEFAC, REFADD et IMCS ; d'autre part en Visio conférence les représentants suivants : Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad et Commission de la CEEAC.

Cet atelier avait pour objectif d'examiner et d'améliorer le contenu du document provisoire du Plan d'opérations 2021-2025 du Plan de convergence de la COMIFAC et des premières conclusions de l'évaluation à mi-parcours dudit Plan.

En vue d'atteindre cet objectif, l'agenda adopté par les participants s'articulait comme suit :

- Session d'ouverture
- Session plénière : évaluation de la mise en œuvre à mi-parcours du Plan de convergence et processus d'élaboration du Plan d'opérations du Plan de convergence
- Travaux de groupes
- Restitutions en plénière
- Mécanisme de mise en œuvre et suivi, matrice des coûts et cartographie des acteurs
- Session de clôture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celle de M. Martial Nkolo, Directeur du Programme Gestion durable des forêts dans le bassin du Congo et le Discours d'ouverture de M. Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice de la COMIFAC.

Prenant la parole, M. Martial Nkolo a rappelé que le Plan de convergence est reconnu par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux comme document de référence pour orienter leurs actions, leurs financements ou leurs activités en général et devrait également pousser les autres pays d'Afrique Centrale, à donner à la COMIFAC tous les moyens nécessaires pour le fonctionnement de ses structures opérationnelles. Il s'est réjoui de la déclinaison opérationnelle de ce plan sur la période quinquennale 2021-2025 qui viendra garantir le succès de son suivi et de sa mise en œuvre.

Pour finir, il a fait part du soutien que le Projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC » apporte à l'institution dans son processus d'autonomisation financière à travers le développement des mécanismes de recherche et de mise en œuvre des options de financement inscrits dans son Plan d'affaires en cours d'élaboration.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice de la COMIFAC a souhaité la bienvenue à ses hôtes et a adressé ses sincères remerciements aux organisateurs de l'évènement d'avoir porté leur choix sur le Cameroun pour abriter le présent atelier. Il a reconnu l'importance du Plan de convergence qui vient accompagner les Etats de la sous-région dans le développement des pratiques d'aménagement durable des forêts et de l'environnement en vue d'une contribution accrue de ce sous-secteur au développement économique et social des pays d'Afrique Centrale.

Aussi, s'est-il réjoui du processus d'évaluation à mi-parcours de ce plan lancé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dont les conclusions permettront d'apprécier les performances des cinq années écoulées, mais également de renforcer son rôle dans l'orientation de l'action forestière commune et dans la préparation des grandes décisions de demain sur la gestion durable des forêts tropicales du Bassin du Congo.

Poursuivant son propos, il a fait part de son espoir que le Plan d'opérations du Plan de convergence devienne pour le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, un véritable instrument de plaidoyer, devant lui permettre d'asseoir son rôle de leadership pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi. Il a enfin lancé un vibrant appel à toutes parties prenantes de s'approprier ledit plan d'opérations en vue de garantir le succès de sa mise en œuvre.

A la suite des deux allocutions, M. Honore Tabuna, Commissaire de la CEEAC en charge du Département Environnement, Ressources naturelles, Agriculture et Développement rural a fait une intervention par Visio conférence où il a présenté les grandes lignes du cadre organique et du plan d'action stratégique en matière d'Environnement, ressources naturelles, agriculture et du développement rural de la Commission de la CEEAC, ainsi que les prochaines échéances concernant les concertations à venir entre la CEEAC et ses institutions spécialisées. Les échanges qui en ont suivi ont permis de mettre en lumière les préoccupations sur la nécessité pour la CEEAC d'assurer le fonctionnement de la COMIFAC à travers son mécanisme de financement (CCI), la mobilisation des ressources pour la prise en charge des déficits de financement des institutions spécialisées par les Etats ainsi que la prise en compte des institutions partenaires telles que l'OCFSA et la CEFDHAC lors des concertations à venir entre la CEEAC et ses institutions spécialisées.

Un bureau pour la conduite des travaux a été mis en place et composé comme suit :

- **Présidente** : Mme Victoire Eheth, Coordonnateur National COMIFAC, Cameroun
- **Vice-Président** : M. Luc Dimanche, Coordonnateur National COMIFAC, RCA.

Le rapportage a été assuré par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

En session plénière, deux communications ont été faites à savoir d'une part, la démarche méthodologique et la restitution des résultats de la mission d'élaboration du document du POPC et d'autre part, les premières conclusions de l'évaluation à mi-parcours du Plan de convergence.

Il ressort de ces communications et des échanges qui en ont suivi les préoccupations suivantes :

- La non prise en compte des difficultés rencontrées dans la démarche méthodologique du processus d'élaboration du POPC ;
- La non prise en compte dans la planification opérationnelle, des enjeux et défis nouveaux tant aux plans national, sous-régional que mondial, impliquant la nécessité de la reformulation des indicateurs et de la révision du Plan de convergence ;
- La non prise en compte dans le POPC des initiatives régionales telles que la Commission Climat du Bassin du Congo, la Commission Grande Muraille verte, le Fonds Bleu, etc. ;
- La non prise en compte des outils financiers existants au niveau sous-régional tels que le CAFI ;
- La nécessité de focaliser les interventions du POPC sur les actions prioritaires compte tenu des ressources disponibles ;
- Les contraintes liées à la fiabilité et l'insuffisance de données ne permettant pas d'apprécier les performances réelles de la mise en œuvre du Plan de convergence ;
- La nécessité de l'articulation des deux missions (POPC et évaluation à mi-parcours du Plan de convergence) dans un souci de complémentarité, en vue de tenir compte des sujets émergents et d'optimiser les actions d'ici 2025 à 2030.

Les échanges en plénière ont été suivis par les travaux en groupes avec entre autres pour missions de faire des propositions de reformulation, d'ajouts ou de suppression des activités, tenant compte de leur cohérence avec les résultats et les cibles du PC, d'examiner la pertinence des livrables proposées, des estimations budgétaires proposées ainsi que la pertinence des acteurs prévus pour chaque axe et cible.

Les conclusions des travaux de groupes ont ensuite été restituées en plénière et ont permis d'intégrer les observations apportées au document provisoire du POPC.

En plénière, les participants ont été informés du contenu du plan stratégique 2021-2025 de la Commission de la CEEAC en matière d'environnement et des ressources naturelles.

Au terme des travaux, les résolutions et recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

S'agissant des résolutions :

Les participants valident le document du Plan d'opérations du Plan de convergence sous réserve des amendements à apporter portant notamment sur la revue des profils pays et l'intégration des observations non encore prises en compte.

S'agissant des recommandations :

A l'endroit des Etats,

- transmettre sous huitaine au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les observations et amendements éventuels sur le document du POPC en vue de leur prise en compte dans la version finale du document ;
- finaliser les profils pays du POPC ;
- prendre les dispositions nécessaires pour la déclinaison du POPC au niveau national.

A l'endroit du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC,

- finaliser la prise en compte des observations dans le document du POPC ;
- transmettre la version actuelle du POPC aux pays et autres parties prenantes en vue de recueillir leurs observations ;

- mettre en place un cadre d'échanges en collaboration avec la Commission de la CEEAC en vue de la mise en synergie des cadres stratégiques des deux institutions (plan stratégique de la Commission de la CEEAC et Plan de convergence de la COMIFAC) ;
- suivre la finalisation du processus d'évaluation de la mise en œuvre à mi-parcours du Plan de convergence ;
- accompagner les pays dans la déclinaison du POPC au niveau national.

Enfin, les participants adressent leur gratitude au Gouvernement et au peuple camerounais pour l'accueil chaleureux et les facilités dont ils ont fait l'objet durant leur séjour à Douala.

Fait à Douala, le 4 mars 2021

Les participants